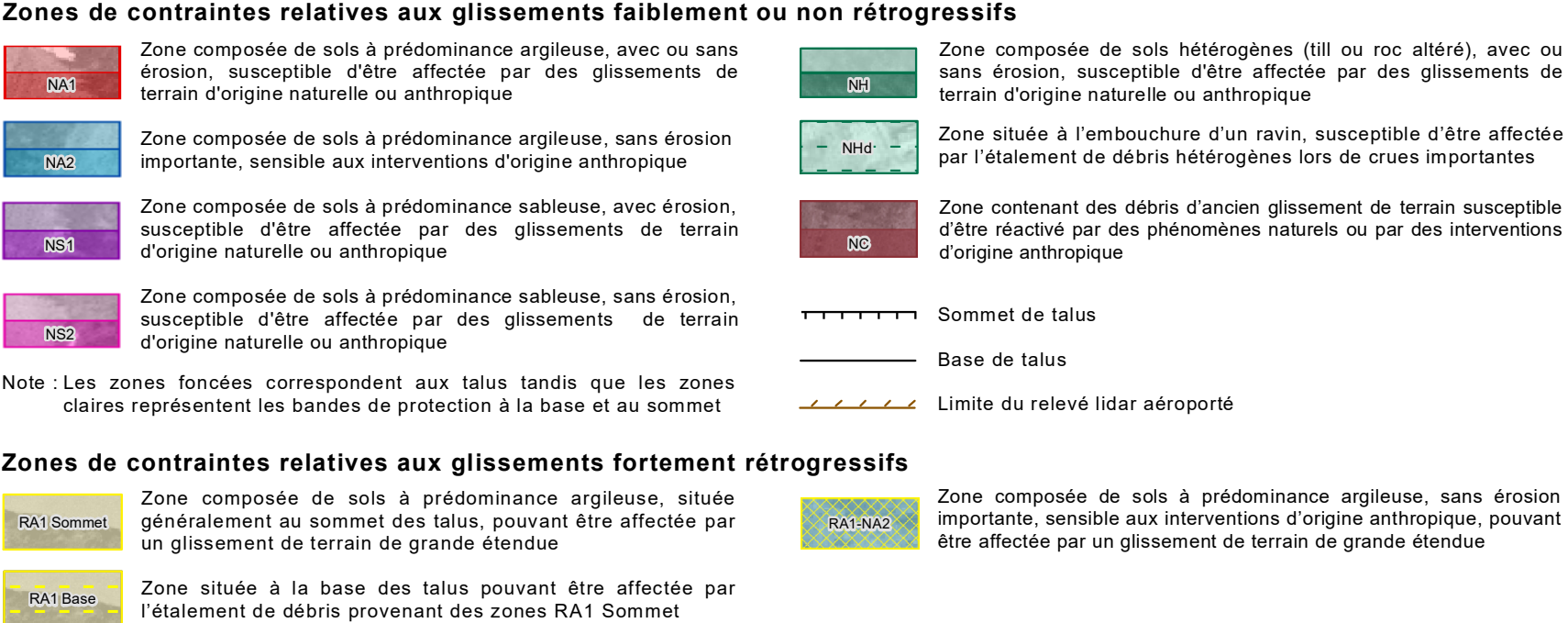
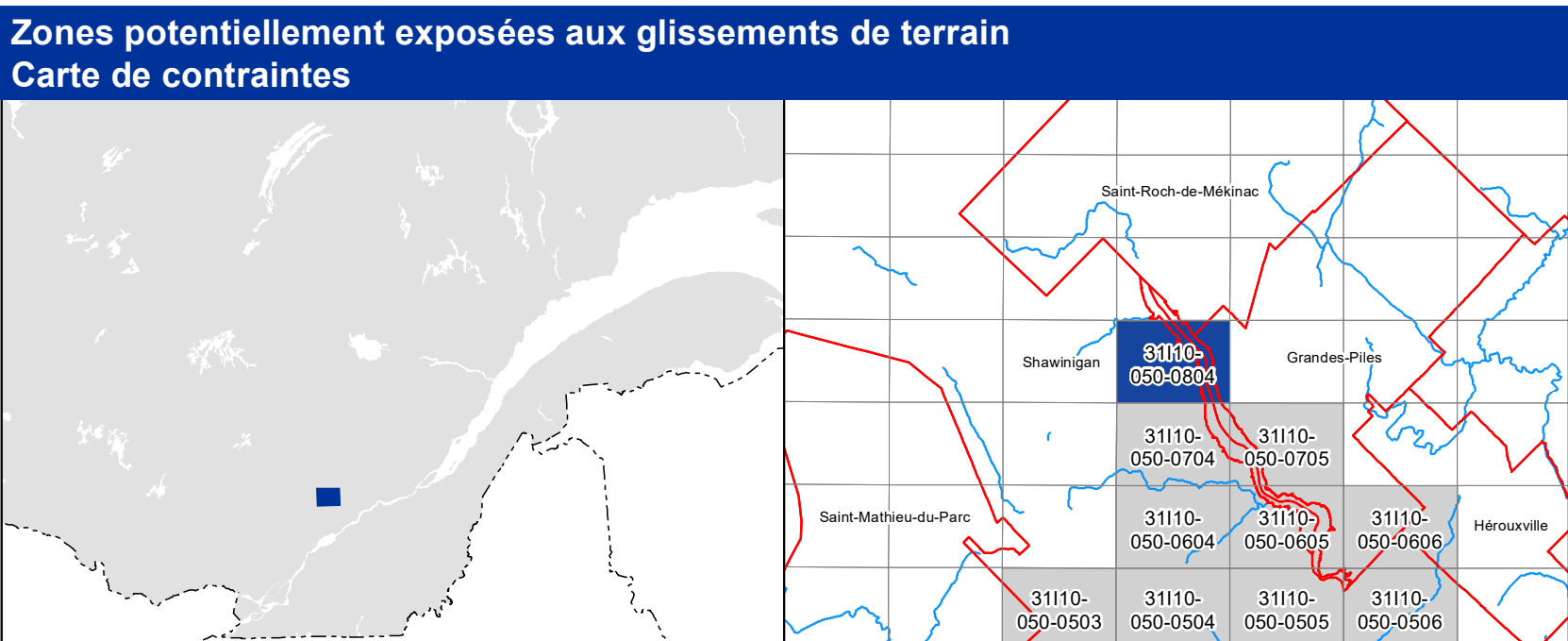
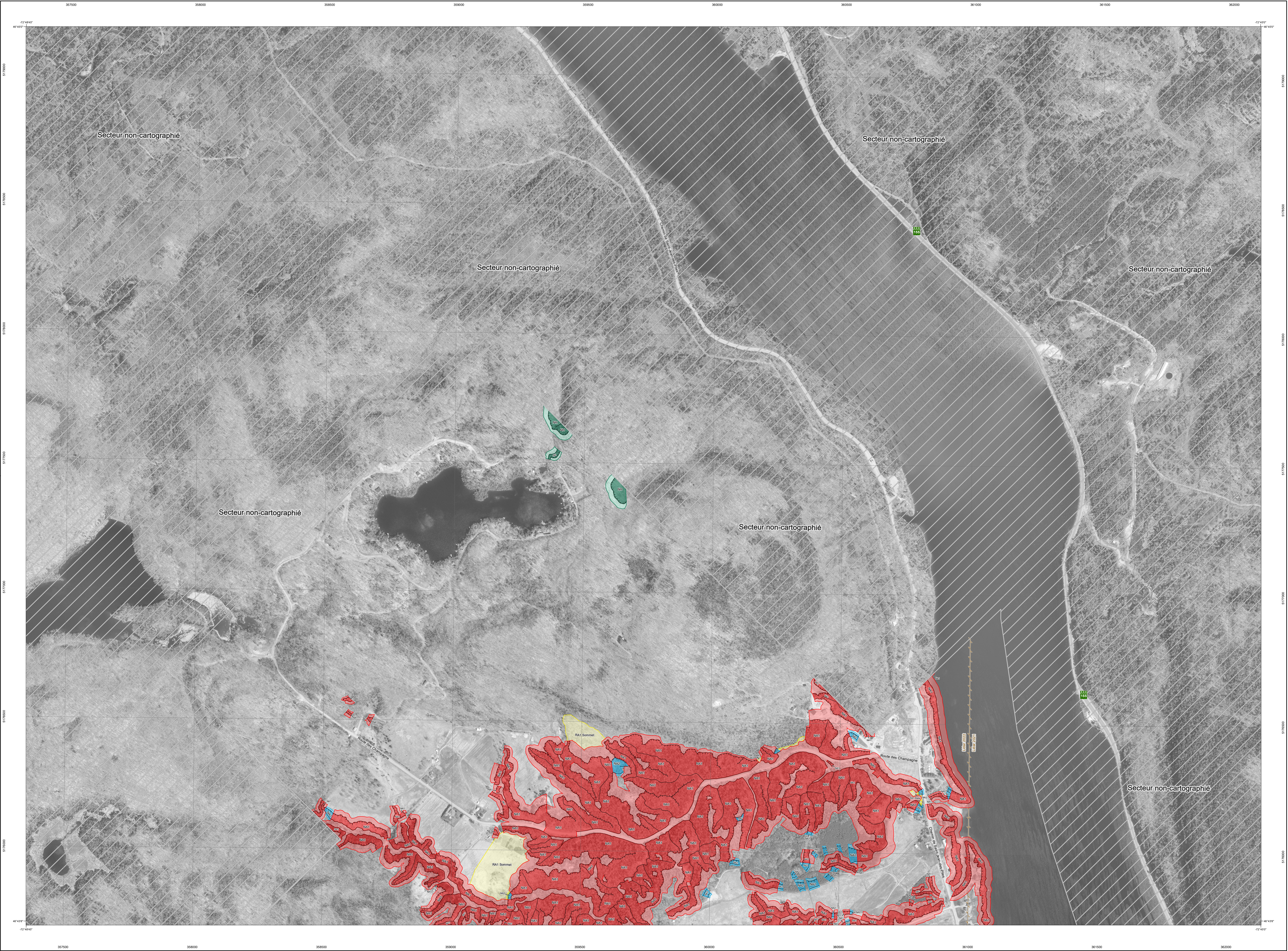


Coulée Hamel



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées	
Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système national NCSM
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Longitude d'origine (méridien central)	73° 50' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999
	(1 cm sur la carte équivaut à 9000 cm sur le terrain, soit 90 mètres)
	0 50 100 200 300 400 500 m
	1/5000

Sources	Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Orthophotographie numérique	Gouvernement du Québec	Mai 2022
		Région Mauricie	Automne 2021
			Printemps 2023
Réalisation			
Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable			
Direction générale du laboratoire des chaussées			
Direction de la géotechnique et de la géologie			
Version 1.0 (mars 2025)			
© Gouvernement du Québec			
Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1 ^{er} trimestre 2025			